



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 09 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Salle des Fêtes à ROULLET-ST-ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur ROY GERARD, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 2 février 2021

Présents : Madame ANDRIEUX Stéphanie, Madame BARBAT Véronique, Madame BEAUMATIN Katia, Madame BILLOT Marie, Monsieur CHABOT Bruno, Monsieur CHARBONNAUD Thierry (arrivé au point 5), Monsieur COLOMBEIX Thierry, Monsieur CUISINIER Christian, Monsieur FAVIER Frédéric, Monsieur FORESTIER Marc, Monsieur HAYS Cyril, Madame HELION Célia, Madame LEVRARD Lucie, Madame MONDOUT Michelle, Monsieur MOUSSION Gilles, Monsieur PICHON Emmanuel, Monsieur ROUCHER Jérôme, Monsieur ROY Gérard, Madame SIMONET Laura, Monsieur TRANCHET Bernard.

Pouvoirs :

Madame AFGOUN Sabrina a donné pouvoir à Monsieur PICHON Emmanuel
Monsieur BOUSSARIE Philippe a donné pouvoir à Monsieur CUISINIER Christian
Madame MAZEAU Valérie a donné pouvoir à Monsieur MOUSSION Gilles
Madame THOMAS Patricia a donné pouvoir à Madame BILLOT Marie
Madame VICARD Marielle a donné pouvoir à Monsieur ROY Gérard

Excusés : Madame AFGOUN Sabrina, Monsieur BOUSSARIE Philippe, Madame MAZEAU Valérie, Madame THOMAS Patricia, Madame VICARD Marielle

Absents : Madame BOISSINOT Christelle, Monsieur LAVAUD Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur CUISINIER Christian

Monsieur le Maire souligne que par correction il serait souhaitable que les élus qui ne peuvent assister aux séances du Conseil Municipal puissent prévenir de leur absence par tous moyens (mail, sms ou appel).

Adoption compte rendu séance du 12/01/2021 à l'unanimité.

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission.

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame Laëtizia VERDIERE de son mandat de conseillère municipale en date du 30 janvier 2021 et conformément à l'article L270 du Code Electoral, il a été fait appel aux personnes suivantes sur la liste. Madame Katia BEAUMATIN, a accepté d'intégrer le Conseil Municipal.

Il s'agit donc d'installer Madame Katia BEAUMATIN, suivante sur la liste au sein du Conseil Municipal à compter de ce jour.

Monsieur le Maire remercie Madame Katia BEAUMATIN d'avoir accepté de siéger au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal prend acte de cette installation.

2. Nomination de voie – Impasse des Orchidées

Mme ROBARAUD Eliette demeurant 42 route de Fustifort a divisé l'arrière de sa propriété donnant sur la route du champ du Roc.

Elle a construit des maisons à usage de locations (ZP 547-548) il y a plusieurs années et des habitations sont actuellement en cours de construction (ZP 544 et 543), d'autres vont être prochainement commercialisées (ZP 552 et 557).

Cette division ayant débuté il y a plusieurs années et réalisée par étapes, n'a pas fait l'objet d'un permis d'aménager mais d'une simple déclaration préalable pour division foncière. L'accès à ces parcelles se fait par une impasse privée parcelle ZP 558. Ces futures habitations n'ont actuellement aucune adresse précise.

Pour ces motifs Mme ROBARAUD nous propose de nommer l'impasse : « impasse des Orchidées » puisqu'elle y a connu des orchidées sauvages auparavant. La commune lui a proposé d'appliquer ainsi la numérotation en vigueur sur la commune, ce que Mme Robaraud accepte et elle en profitera ainsi pour modifier l'adresse de ses logements en location.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE cette dénomination de voie, Impasse des Orchidées.

3. Procédure d'acquisition de biens en état d'abandon manifeste – 41 rue Nationale

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure d'acquisition de biens en état d'abandon manifeste 41 rue nationale a été initiée par délibération du Conseil Municipal en date du 08 septembre 2020, à la suite de laquelle Monsieur le Maire a rédigé un procès-verbal provisoire n°001-2020 en date du 09 septembre 2020.

Ce procès-verbal a été adressé en courrier recommandé avec accusé de réception à la propriétaire, courrier retourné en mairie avec la mention « pli avisé et non réclamé », puis à ses ayants droits ; il a également été affiché en mairie, sur site et une parution dans la presse a été réalisée.

Le procès-verbal reprenait les constatations suivantes :

- Que les immeubles appartenant à Madame Jeanne CHOMMAUX, dernière propriétaire connue, domiciliée 15 rue Philippe Commynes 66750 St Cyprien, dernier domicile connu sont situés 41 rue Nationale à ROULLET ST-ESTEPHE. Ces bâtiments comprennent un immeuble à usage d'habitation cadastré E 178 ainsi que deux parcelles en friche cadastrées E 180 et E 607.
- La maison située dans la parcelle E 178 d'une superficie d'environ 250 m2 comprend plusieurs étages. Il semblerait que cette habitation ne soit pas reliée à l'assainissement collectif et ne posséderait aucun compteur d'eau. Les portes et volets côté rue principale sont en mauvais état et ne sont pas sécurisés.
- Les parcelles E 180 et E 607 sont en friches et génèrent des nuisances importantes allant jusqu'à l'effondrement des murs de clôtures des parcelles voisines cadastrées E 183, propriété de Monsieur HARVENT et E 177 propriété de Monsieur PIVETEAU. Ces deux propriétaires se plaignant régulièrement de ces désagréments en mairie.

Monsieur le Maire a par ailleurs signé un procès-verbal en date du 26 janvier 2021 constatant l'abandon manifeste du bien sis 41 Nationale à Rouillet Saint-Estèphe, cadastré E178, E180 et E607, propriété de Madame Jeanne Chommaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur la déclaration d'abandon manifeste et sur la poursuite de la procédure d'expropriation au profit de la commune pour la réhabilitation des bâtiments existants, dans le cadre de la réalisation d'une opération d'intérêt collectif liée à l'aménagement du centre bourg. A cet effet, le dossier d'utilité publique sera consultable en mairie entre le 15 mars et le 15 mai 2021, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Convention de servitudes ENEDIS – La Borne à Bernard

Dans le cadre du raccordement du projet de production photovoltaïque situé à La Borne à Bernard, ENEDIS doit réaliser des travaux qui devront emprunter une parcelle communale.

Monsieur Pichon soulève que les travaux devraient commencer début d'année 2021. La commune sera prévenue du démarrage des travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE un droit de servitude à ENEDIS pour établir sur la parcelle G 570, une canalisation souterraine d'une longueur de 10 mètres sur une largeur de 3 mètres,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude, l'acte authentique et tous documents afférents à ce dossier.

5. Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2021

Arrivée en séance de Monsieur CHARBONNAUD Thierry à 19h00.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

6. Participations financières 1er trimestre 2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans l'attente du vote du budget, une délibération doit être prise pour permettre le paiement des contributions dues pour le 1^{er} trimestre 2021 afin de ne pas retarder leur paiement.

En effet, les contributions versées aux organismes de regroupement doivent faire l'objet d'une décision budgétaire, qui sera reprise ensuite au budget primitif 2021, à l'imputation 65548.

Monsieur le Maire précise que cela concerne essentiellement la participation obligatoire pour les villes de La Couronne et Angoulême au titre des frais de scolarité ; ainsi que pour le Groupement Intercommunal de défense contre les organismes nuisibles.

| Organisme | Objet | Vote de janvier à mars 2021 |
|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Groupement Intercommunal de | Participations (2020 +2021) | 180,00€ |

| | | |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------|
| défense contre les organismes nuisibles | | |
| Commune La Couronne | Frais de scolarité ULIS | 450,98€ |
| Ville d'Angoulême | Répartition intercommunale des charges de fonctionnement école | 887,40€ |

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le montant des participations précitées pour la période de janvier à mars 2021,
- DIT que les crédits correspondants seront repris au budget primitif, pour être intégrés dans le montant annuel des contributions.

7. Plan de financement travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique au Conseil que, comme cela a été exposé au sein du débat d'orientations budgétaires, il est prévu en 2021 de réaliser la phase 2 des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Le coût total des travaux estimés s'élève à un montant de à 70 360€ HT (soit 74 903.18€ TTC).

Afin de pouvoir demander une subvention au titre de la DETR, le Conseil Municipal doit acter le plan de financement de l'opération :

| Dépenses | HT | TTC | Recettes | HT | TTC |
|------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Isolation extérieure des murs (TVA 5,5%) | 65 716€ | 69 330,38€ | DETR – 50 % du HT | 32 858€ | |
| Portes isolantes | 4 644€ | 5 572,80€ | DETR – 50% du HT | 2 322€ | |
| | | | Autofinancement | 35 180€ | 39 723,18€ |
| TOTAL | 70 360,00 € | 74 903,18 € | TOTAL | 70 360,00€ | 74 903,18 € |

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement présenté. Sachant que Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour demander des subventions, il est de sa seule compétence de déposer le dossier de subvention auprès de la Préfecture.

8. Versement subventions EFFERVESCENTRE

Il s'agit de verser à Effervescentre, le montant correspondant à l'animation de la pause méridienne du 1^{er}/09/2020 au 31/12/2020 tel que le prévoit la convention, au titre du solde de l'année 2020, soit 5 882€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme de 5 882€ à EFFERVESCENTRE, avant vote du budget au titre du solde de l'année 2020 tel que le prévoit la convention d'objectifs signée pour l'animation de la pause méridienne.

9. Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire indique que la commune est liée par délégation de service public avec AGUR jusqu'en 2026.

Monsieur le Maire présente les rapports annuels de AGUR relatifs aux prix et à la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif.

- Assainissement : 860 abonnés sur la commune.
- Eau potable : 2110 abonnés sur la commune.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces rapports d'activités.

10. Questions diverses

Base logistique Intermarché :

Monsieur le Maire explique que GrandAngoulême va acheter une parcelle pour un prix de l'ordre de 460 000€ (4,6 hectares) à la commune. Cette parcelle sera revendue à DUVAL développement Atlantique, qui aura 16 mois pour commercialiser ces surfaces. Dans ces lots, 1ha est pressenti pour faire une station de gaz liquéfié pour les poids lourds de la base logistique. Le permis de construire sera déposé prochainement.

Aire du Berquille :

Monsieur Pichon fait remarquer que les travaux sont à l'arrêt depuis des semaines, et demande quand est-ce que ça va ouvrir pour les poids lourds qui stationnent sauvagement sur le territoire en attendant. Monsieur Moussion répond que cela devait se terminer en février mais que la fin de chantier est décalée à cause des intempéries. Monsieur le Maire précise que des pistes sont étudiées par GrandAngoulême pour réaliser une station multiservice. Il faut pour cela que le modèle économique puisse le permettre.

Elections :

Au plus tard le 20 juin. Double scrutin pour les départementales et les régionales.

Développement commercial :

Présentation projet entrée nord de Rouillet par Monsieur Emmanuel PICHON. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un projet structurant pour la commune. Il souhaite le voir aboutir avant 2026.

PLUI à 38 :

Le PLUI va être lancé dans les mois à venir. Les contraintes que les 16 communes historiques ont vécues, vont se répercuter sur les 22 autres communes de l'agglomération. Dans notre PLU des zones sont à construire ou à aménager pour des activités économiques, pour lesquelles aucun projet n'est lancé, Monsieur le Maire souhaite que les personnes propriétaires des parcelles soient bien conscientes que des parcelles risquent de devenir non constructibles si aucun projet n'est lancé.

Xavier Bonnefond viendra le mardi 2 mars rencontrer les élus de la commune a priori à 18h30 après visites des principaux sites et chantiers structurants de la commune.

Séance levée à 20h30.